

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Correspondance échangée et démarches faites à l'occasion du décès de S. S. le Pape Benoît XV.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté ministériel portant Création d'un Cours public et gratuit de Théorie musicale et de Musique d'ensemble.

Arrêté ministériel nommant le Professeur-Directeur du Cours de Musique.

Arrêté ministériel portant nomination du Directeur du Service de l'Hygiène et de l'Assistance Médicale.

Arrêté ministériel nommant le personnel médical de l'Assistance et de l'Hygiène.

Arrêté municipal fixant le prix du pain.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatif aux demandes en inscription ou en radiation sur la Liste électorale.

ECHOS ET NOUVELLES :

Service funèbre pour le repos de l'âme de S. S. le Pape Benoît XV.

Tir aux Pigeons de Monaco.

Etat des arrêts rendus par la Cour d'Appel.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Opéra de Monte Carlo. — Carmen ; Louise.

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 12 décembre 1921.

MAISON SOUVERAINE

Dès que la nouvelle du décès de Sa Sainteté le Pape Benoît XV Lui est parvenue, S. A. S. le Prince a adressé le télégramme suivant à Son Eminence le Cardinal Camerlingue Gasparri :

« La mort du Pape me cause une impression « très pénible. J'adresse à Votre Eminence « l'expression de mes plus vifs regrets. »

Son Eminence le Cardinal Gasparri a répondu en ces termes :

« Très sensible aux condoléances que Votre « Altesse Sérénissime a bien voulu m'adresser « à l'occasion de la douloureuse perte de « S. S. Benoît XV, je prie Votre Altesse « d'agréer les vifs remerciements du Sacré « Collège et ma vive reconnaissance person- « nelle. »

Dans la matinée du 22 janvier, M. le Secrétaire d'Etat, Directeur du Service des Relations Extérieures, a télégraphié à S. Exc. M. de Fontarce, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince auprès du Saint-Siège, de présenter à Son Eminence le Cardinal doyen Vannutelli les condoléances du Gouvernement Princier.

Le même jour, S. Exc. M. de Fontarce recevait de Son Eminence le Cardinal Gasparri une lettre lui notifiant officiellement la mort de Sa Sainteté Benoît XV et le priant de vouloir bien porter à la connaissance de S. A. S. le Prince la perte très grave que l'Eglise venait de faire par suite du décès d'un si grand Pontife.

Par l'intermédiaire de S. G. M^{gr} l'Evêque de Monaco, Leurs Eminences les Cardinaux Vannutelli, Merry del Val et Bisleti ont envoyé à S. A. S. le Prince une seconde lettre officielle Lui annonçant la vacance du Saint-Siège et la prochaine réunion d'un Conclave pour l'élection d'un nouveau Pape.

S. Exc. M. de Fontarce a fait connaître à M. le Secrétaire d'Etat, Directeur du Service des Relations Extérieures, que les condoléances de S. A. S. le Prince et de Son Gouvernement avaient été accueillies avec la plus vive sympathie au Vatican. S. Exc. le Ministre du Prince auprès du Saint-Siège a également transmis à M. le Secrétaire d'Etat Roussel une lettre de M^{gr} Luigi Sincero exprimant les remerciements et la profonde gratitude du Sacré Collège.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil National, en date du 10 décembre 1921 ;
Vu la délibération, en date du 2 février 1922, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Un Cours public et gratuit de Théorie musicale et de Musique d'ensemble est créé à Monaco.

ART. 2.

Le fonctionnement de ce Cours fera l'objet d'un règlement intérieur qui devra être approuvé par le Ministre d'Etat, après avis de la Commission des Beaux-Arts.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 4 février 1922.

Le Ministre d'Etat,
R. LE BOURDON.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Arrêté ministériel, en date de ce jour, portant Création d'un Cours public et gratuit de Musique ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

M. Abbiate Louis, compositeur de musique, ancien professeur de violoncelle au Conservatoire de Pétrograd, est nommé Professeur-Directeur du Cours de Théorie musicale et de Musique d'ensemble de la Ville de Monaco.

Il recevra à cet effet une indemnité annuelle de 12.000 francs.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 4 février 1922.

Le Ministre d'Etat,
R. LE BOURDON.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 17 de la Loi n° 35, du 14 novembre 1920, portant Création d'un Bureau d'Assistance ;

Vu l'Arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1921, portant Organisation du Service Médical, de l'Assistance et de l'Hygiène ;

Vu la délibération, en date du 2 février 1922, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

M. le Docteur Marsan, Directeur du Service d'Hygiène, est nommé Directeur du Service de l'Hygiène et de l'Assistance Médicale.

ART. 2.

La dite nomination prendra date à compter du 1^{er} janvier 1922.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 6 février 1922.

Le Ministre d'Etat,
R. LE BOURDON.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 17 de la Loi n° 35, du 14 novembre 1920, portant Création d'un Bureau d'Assistance ;

Vu l'Arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1921, portant Organisation du Service Médical, de l'Assistance et de l'Hygiène ;

Vu les propositions formulées par M. le Directeur de l'Hygiène et de l'Assistance ;

Vu l'avis émis par le Bureau d'Assistance, dans sa séance du 23 janvier 1922 ;

Vu la délibération, en date du 2 février 1922, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Sont nommés :

1^o Médecins de l'Assistance et de l'Hygiène :

Pour le quartier de Monaco-Ville :

M. le Docteur Bernard ;

Pour le quartier de la Condamine :

M. le Docteur Gibelli ;

Pour le quartier de Monte Carlo :

M. le Docteur Guarini.

2° Sage-femme de l'Assistance et de l'Hygiène :

M^{me} Barral.

ART. 2.

Les dites nominations prendront date à compter du 1^{er} janvier 1922.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le 6 février 1922.

Le Ministre d'Etat,
R. LE BOURDON.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de Monaco,

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909, sur la Police Municipale ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1910 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le prix du pain, à partir du 3 février 1922, est fixé à 1 fr. 05 le kilogramme.

ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concernant le pain, non contraires au présent Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 1^{er} février 1922.

Le Maire : ALEX. MÉDECIN.

AVIS & COMMUNIQUÉS

AVIS

Le Maire de Monaco a l'honneur d'informer les électeurs que, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'Organisation Municipale, du 13 mai 1920, les demandes en inscription ou en radiation, sur la Liste électorale de 1921 doivent être formées, à peine de déchéance, dans le délai de quinze jours, à partir d'aujourd'hui, au Secrétariat de la Mairie où sont déposés les tableaux contenant les modifications apportées à cette liste.

Monaco, le 7 février 1922.

Le Maire : ALEX. MÉDECIN.

ÉCHOS & NOUVELLES

Un service funèbre a eu lieu, mardi matin, à la Cathédrale, pour le repos de l'âme de Sa Sainteté Benoît XV.

La Grand'Messe a été célébrée par S. G. Mgr Bruley des Varannes, Evêque de Monaco, entouré des dignitaires de l'Eglise et de tout le Clergé régulier et séculier du diocèse.

Au cours de l'office, la maîtrise s'est fait entendre sous la direction de M. Scotto, organiste, remplaçant Mgr Perruchot, indisposé.

S. Exc. le Ministre d'Etat assistait à la cérémonie, entouré des hauts fonctionnaires, des membres des corps élus, des chefs de service, des représentants des Colonies étrangères et du personnel civil et militaire de la Principauté.

Dans les bas côtés du transept avaient pris place,

à droite les Membres du Corps consulaire accrédités à Monaco ; à gauche, les Membres de la Maison de S. A. S. le Prince.

S. G. Mgr l'Evêque a donné l'absoute devant un drap mortuaire étendu dans le chœur, en face du trône épiscopal, selon l'usage romain.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO.

Le Grand Prix de l'International Sporting Club, à 27 mètres, a réuni, 92 tireurs. — MM. Fadini, tuant 17 sur 17, premier, gagne 50.000 francs et l'Objet d'Art ; Galliani, 16 sur 17, deuxième, gagne 13.660 francs ; le Baron de Vinck et Don Labarga, 15 sur 16, troisièmes, partagent 15.935 francs ; Cuomo, 14 sur 15, cinquième, gagne 4.555 francs ; Guastalla et le Docteur R. Doyen, 12 sur 13, sixièmes, partagent 6.830 francs ; Asti, Zambonelli, Tavernier, le Marquis Spinola et Cacciari, 14 sur 15, huitièmes, partagent 4.550 francs.

La Cour d'Appel, dans son audience du 23 janvier 1922, a rendu l'arrêt suivant :

F. P.-S., mécanicien, né le 13 janvier 1902, à Monaco, demeurant à Monaco : Vol. — S. J.-B.-A., marchand de cycles, né à Roburent, province de Cuneo (Italie), le 28 décembre 1893, demeurant à Monaco : Complicité de vol par recel.

(Appel par S. et le sieur R. partie civile, d'un jugement du 29 novembre 1921, qui a condamné F. à quatre mois de prison (avec sursis), et S. à quatre mois de prison, et tous deux solidairement à 100 fr. de dommages-intérêts). — Le premier, quatre mois de prison (avec sursis) ; le second, quatre mois de prison. Elevé à 500 francs le chiffre des dommages-intérêts.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 24 et 26 janvier 1922, a prononcé les jugements suivants :

B. A.-J.-R., né le 25 juin 1894, à Monaco, chauffeur d'automobile, demeurant à Monaco. — Abus de confiance : deux mois de prison, 200 francs d'amende (par défaut).

V. A., dit F., garçon de café, né le 4 août 1905, à Tende, province de Cuneo (Italie), demeurant à Monte Carlo. — Outrage public à la pudeur : 25 fr. d'amende (avec sursis).

S. J.-B.-C., dit P., cafetier, né le 12 décembre 1879, à Monaco, demeurant à Monaco. — Défaut d'affichage du prix d'une consommation : 16 francs d'amende (avec sursis).

R. L., retraité, né le 9 mai 1880, à Alba (Italie), domicilié à Vicoforte di Mondovi (Italie). — Infraction à arrêté d'expulsion : 50 francs d'amende.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Carmen.

La saison d'opéra s'est ouverte, mardi dernier, avec *Carmen*.

Ce nous est une superbe occasion de saluer de notre applaudissement enthousiaste et sans réserve l'une des plus vivantes, des plus frémissantes, des plus nobles, des plus complètes et des plus culminantes productions de la musique française.

Œuvre d'inspiration constante, débordante de pittoresque, regorgeant de couleur, de caractère nettement affirmé, et qu'inonde de la majesté de ses rayons la belle lumière de l'art ; œuvre d'une somptueuse richesse d'idées, palpitante d'humanité, d'impression profonde et d'expression ardente, où la grâce s'allie à la force, où la musique grandit l'émotion et décuple le cri, où le rythme est saisissant et l'élan impétueux, où la passion rugit dans l'efferves-

cence mélodique, renforcée des combinaisons et inventions harmoniques les plus heureuses et du coloris éclatant de l'instrumentation, où la note se pâme d'amour, agonise de souffrance, s'emplit de pathétique, où l'accent est véhément et déchirant quand il n'est pas délicieux, où tout est clarté, enchantement, vigueur et splendeur, — la *Carmen* de Bizet, sacrée chef-d'œuvre aujourd'hui, fut copieusement raillée, insultée et niée, à son apparition qui remonte au 3 mars 1875.

L'ouvrage ne relevant pas de la banalité, et froissant par conséquent les instincts secrets ou avoués des prétendus connaisseurs, il ne pouvait guère en être autrement.

« Quand une musique est vraiment neuve, écrit « Berlioz, il lui faut plus de temps qu'à toute autre « pour exercer une action puissante sur les organes « de certains auditeurs, et pour laisser dans leur « esprit une perception claire de cette action. »

Cependant, pour rester dans les bornes de la vérité, il n'est que juste de constater que le livret excellent de Meilhac et Halévy eut la plus large part de responsabilité dans l'accueil fait à *Carmen*. Il fut même la cause déterminante de la chute.

Les côtés scabreux et osés du sujet scandalisèrent, à un point qu'on ne saurait dire, la clientèle ordinaire du théâtre, où, en toute ingénuité, s'épanouissaient les trouvailles les plus recommandables du genre éminemment national.

Les familles, habituées aux aimables et naïves intrigues de *la Dame Blanche*, de *Richard cœur de lion*, du *Domino Noir*, de *Mignon* et autres *Noces de Jeannette*, et qui considéraient la vénérable salle de l'Opéra-Comique comme le lieu élu pour faire les mariages honnêtes et de tout repos, ne pouvaient qu'être offusquées et révoltées par les libres allures et les mœurs outrageusement sans gêne, tranchons le mot, par la cynique immoralité de la fille ultra-fantastique répondant au nom de la Carmencita. Aussi, le premier soir, quelles colères dans le coin des vieux abonnés, et, le lendemain, quelles protestations indignées dans la presse bien pensante !

L'admirable musique de Bizet subit le contre-coup des fureurs soulevées par les audaces d'un livret conçu et exécuté avec un parti-pris gravement attentatoire aux usages ayant force de loi dans le temple de « l'éminemment national ». Elle essuya des bordées de critiques acerbes. Les juges infailibles, les prophètes de malheur poussèrent la sévérité jusqu'à condamner souverainement *Carmen*. Et, estimant sans doute que ce n'était pas assez du crime de Don José, ils plantèrent dans le cœur de la pauvre fille, aimant la vie et le plaisir à l'excès, le couteau de la noire injustice.

C'en était fait de la partition exquisement colorée, d'étrangeté si savoureuse et d'une passion si jeune et si vraie : ainsi en avaient décidé les fameuses compétences autorisées qui se targuent, et comment ! de ne rendre que des arrêts sans appel.

Dédaignée et incomprise dans la capitale des arts, *Carmen* prit le chemin de l'exil. Pendant plusieurs années, à l'exemple de *Joconde*, elle parcourut le monde.

Après avoir moissonné palmiers et lauriers sur tous les rivages, cette *Carmen*, dont les dilettantes parisiens, trop volontiers épris de routine, n'avaient pas goûté le charme troublant et la franche originalité ; cette *Carmen*, repoussée jadis avec tant de brutalité, revint à Paris et, un soir, reparut, le poing sur la hanche, la fleur de pourpre à la bouche, sur la scène, naguère témoin de son bruyant insuccès. La joie fut générale : l'enfant prodige était de retour.

On se pâma, on s'emballa et les pires détracteurs d'autrefois se transformèrent en admirateurs fervents.

Le chef-d'œuvre ayant conquis ses lettres de grande naturalisation artistique à l'étranger, Paris ne pouvait plus lui refuser la consécration de ses bravos. Et dire que, la plupart du temps, les choses se passent de la sorte dans l'incomparable et divin Paris que couvre de son ombre imposante l'architecture Tour Eiffel ! Est-il besoin de rappeler que *Sigurd*, *Salammô* et *Samson et Dalila* durent courir la Belgique et la province avant d'être admis à l'insigne honneur de paraître sur la scène de l'Opéra — scène nationale, comme nul ne l'ignore ?

N'insistons pas sur ces tristesses.

Le certain, c'est que *Carmen* prit une éblouissante revanche. Mais Bizet, n'a pas eu la consolation d'entendre sonner, pour lui, l'heure de la justice et d'assister au triomphe du chef-d'œuvre où il avait mis le plus pur de son esprit, de son cœur et, ne craignons pas d'ajouter, de son génie.

Carmen, immédiatement comprise et fêtée par la foule, qui sait si la joie de la réussite n'aurait pas retardée la fin du malheureux grand artiste ? Et, si la mort n'était pas venue glacer, trop tôt pour la France et pour l'art, la main qui écrivit les partitions des *Pêcheurs de Perles*, de *Djamileh*, de *la Jolie fille de Perth* et la ravissante musique de *l'Arlésienne*, que ne pouvait-on pas attendre d'un musicien de l'envergure de Bizet.

Au moment de sa disparition à jamais déplorable, Bizet travaillait à un *Rodrigue de Bivar*, dont le scénario était emprunté au *Cid* de Guilhem de Castro et lequel peu inspiré du *Romancero*.

Les grandes lignes de la partition étaient absolument arrêtées et la musique de ce *Rodrigue de Bivar* chantait dans la tête du compositeur. Malheureusement, la Parque imbécile empêcha Bizet de fixer sur le papier rayé sa suprême inspiration, lui interdit de donner une forme définitive à sa pensée musicale et de doter le patrimoine de l'art d'une nouvelle merveille. Nous disons « merveille », car Louis Gallet, Georges Hartmann et quelques privilégiés, qui eurent l'heur d'entendre Bizet leur jouer et leur chanter de mémoire son œuvre ultime, assuraient que c'était quelque chose de supérieur à *Carmen* — simplement.

A défaut de cet ouvrage, hélas ! enseveli avec Bizet dans la tombe, *Carmen* nous reste — et c'est un des joyaux les plus étincelants et les plus précieux de l'Ecole Musicale française.

Bizet n'eût-il produit que la seule *Carmen* que l'immortalité de son nom serait assurée.

Ils sont si rares les ouvrages hautement et fièrement personnels, humains en leurs accents, à travers lesquels passe le vaste frisson de la vie, où l'essor mélodique n'est jamais vulgaire, et qui, par leur nouveauté, leur hardiesse, la vérité et l'ampleur de leur sentiment dramatique et par leur beauté figurent d'autorité au premier rang de ces œuvres de forte race, d'intense vitalité dont la puissance de rayonnement est telle qu'il est impossible de se soustraire à leur attraction — œuvres fortunées qui enflamment d'admiration les élites et les masses et dont le succès attire, partout, la bonne compagnie et même la mauvaise.

Il est peut-être un peu tard pour découvrir *Carmen*, à présent.

Il y a bel âge que la partition de Bizet est sur tous les pianos et que ses airs, chantés au salon et à l'atelier, jouissent d'une renommée retentissante et universelle.

Maintenant, tout le monde pour *Carmen* a les yeux de Don José.

Et pour l'humble travailleur comme pour le philosophe Nietzsche, qui se complaisait avec l'entêtement propre au Teuton, d'opposer bruyamment le chef-d'œuvre français au vertigineux *Nibelungen* de Wagner, *Carmen* est par excellence la « Carmen adorée. »

La voix, de si remarquable qualité et de tessiture si étendue, de M. Anseau a fait merveille dans le rôle de Don José. Ce ténor, comme il y en a peu à l'heure actuelle, détailla avec art l'air : « la fleur que tu m'avais jetée », d'une si magnifique et si émouvante effusion amoureuse, et interpréta l'inouï et angoissant dernier acte avec une sincérité et un emportement de passion douloureuse qui firent éclater la salle en longs applaudissements.

M^{lle} Roussel a prêté au personnage de Micaëla la physionomie la plus fraîche et la plus ravissante. Cette adroite et gracieuse cantatrice a chanté le duo du 1^{er} acte avec Don José et la romance du 3^e acte de délicieuse façon. On la couvrit également d'applaudissements.

M^{lle} Vécla, nouvelle venue au théâtre, s'est acquittée de la lourde tâche d'incarner *Carmen* — rôle hérissé d'exigences et de difficultés multiples — avec une conscience, une assurance et une intelligence auxquelles on ne saurait rendre un trop public hommage.

M^{lles} Lacroix et Bilhon, excellentes toutes deux, et MM. Barreau, Chalmin, Delmas, Stéphane, etc., eurent leur part légitime de bravos.

La danse du second acte, permit à M^{lle} Meylach, entourée de jolies ballerines, de venir évoluer sur la sur la scène pour le vif plaisir des yeux.

On apprécia grandement les décors de M. Visconti. Les chœurs et la phalange instrumentale se distinguèrent fort.

M. Léon Jehin occupait le pupitre de chef d'orchestre. Un tel artiste dirigeant, l'exécution orchestrale ne pouvait être que parfaite.

A Monte Carlo, comme en tous les endroits de la terre où l'on joue *Carmen*, le public fit montre du plus violent enthousiasme.

Louise.

La renommée dont jouit Gustave Charpentier n'est ni le produit d'un savoir faire habilement exploité, ni le résultat d'une réclame soigneusement organisée. Saine et juste, l'on peut dire qu'elle est venue à l'artiste tout naturellement. Et *Louise*, n'était pas plutôt jouée que le nom de Charpentier devenait populaire et que midinettes et filles du grand monde soupiraient avec âme et les yeux blancs d'émotion la mélodie, aujourd'hui célèbre : « Depuis le jour où je me suis donnée ». Ce qu'il y en a eu, depuis l'an 1900, de jeunes vertus chantant, sans y entendre malice : « Depuis le jour où je me suis donnée ! ». C'est inimaginable. Preuve qu'il existe des grâces d'état pour l'innocence. D'ailleurs pour quoi s'étonner que la romance de *Louise* ravisse particulièrement les demoiselles, puisque *Faust*, *Roméo et Juliette*, *Manon* et *Carmen* sont les délices des cœurs candides sous l'œil vigilant des papas et des mamans ? En dépit de la valeur très réelle des *Impressions d'Italie* et de *la Vie du Poète*, que Charpentier remania, développa, transforma pour la transporter du concert à la scène sous le nom de *Julien* — ouvrage hautement lyrique et d'une intense poésie, en son mélange de réalité et de chimère, d'une belle ampleur de pensée, où plusieurs tableaux sont, à n'en pas douter, ce que Charpentier a produit de meilleur et de plus complet ; en dépit de ces œuvres éminemment personnelles, Charpentier est surtout et avant tout l'auteur de *Louise*. Tout compositeur a un ouvrage qui exprime sa manière, le personifie, est représentatif de ses qualités dans le plein de leur force juvénile. Assurément, dans l'ensemble de la production de chaque musicien, certaines œuvres sont supérieures à la partition préférée du public. Il n'importe. Pour la foule, il y a un ouvrage-type qu'elle adopte définitivement. C'est *Don Juan* pour Mozart ; *Alceste* pour Gluck ; *Joseph* pour Mehul ; *le Freyschutz* pour Weber ; *la Dame Blanche* pour Boieldieu ; *le Barbier de Séville* pour Rossini ; *Lucie de Lammermoor* pour Donizetti ; *le Domino Noir* pour Auber ; *la Juive* pour Halévy ; *le Pré aux Clercs* pour Hérold ; *Lohengrin* pour Wagner ; *les Huguenots* pour Meyerbeer ; *le Trouvère* pour Verdi ; *Lalla-Roukh* pour Félicien David ; *Mignon* pour Ambroise Thomas ; *la Damnation de Faust* pour Berlioz ; *Carmen* pour Bizet ; *les Noces de Jeannette* pour Massé ; *Faust* pour Gounod ; *Sigurd* pour Reyer ; *Manon* pour Massenet ; *Samson et Dalila* pour Saint-Saëns ; *Louise* pour Charpentier ; *Pelleas et Mélisande* pour Debussy.

Louise est une œuvre de capricieux élan qui n'hésite pas à s'évader du cercle des anciennes conventions pour se confiner délibérément dans d'autres conventions moins usées. D'accent fort spécial dans son étrangeté voulue, elle élève la note réaliste jusqu'au lyrisme, magnifiant en un superbe langage musical la vie des humbles et des miséreux. En Gustave Charpentier, Montmartre a trouvé son chantre héroïque et inspiré — un chantre attendri et puissant, sachant saisir la poésie des choses coutumières et en célébrer la vibrante et macabre originalité.

La musique de *Louise* est toute jeunesse ; elle est parfumée de lilas et enivrée des senteurs du printemps. Elle a les étourderies de la sève qui fait éclater les bourgeons. Les grâces séduisantes des matins de la vie, du renouveau de la saison heureuse, s'affirment dans la Symphonie des tendres couleurs et des odeurs rafraîchies de rosée...

C'est la musique éparse au fond du mois de mai.
Qui fait que l'un dit : J'aime, et l'autre, hélas : J'aime.
C'est le langage vague et lumineux des êtres
Nouveau-nés que la vie attire à ses fenêtres,
Et qui, devant avril, éperdus, hésitants,
Bourdonnent à la vitre immense du printemps.

Le sujet de *Louise* est mince ; il relève de l'anecdote. Mais si la banale aventure ne semble guère susceptible d'alimenter quatre actes et cinq tableaux, Charpentier, en habile librettiste, a chargé sa trame de dessins de couleurs variées, de détails d'un pittoresque amusant et, pour enforcer le tout, il a introduit dans son Idylle — est-ce bien Idylle qu'il faut dire ? — une sorte de monstre dévorateur qui n'est autre que « le plaisir parisien ». Selon Charpentier, aucune fille ne résiste au « plaisir parisien ». Nulle ne reste sourde à ses appels qui ont la douceur des chants de Sirènes, dont parle Homère. Dans *Louise*, le « plaisir parisien » tient le rôle du *Fatum*, dans la Tragédie antique.

Non que Charpentier se soit donné la peine de montrer l'irrésistible attrait de ce « plaisir » par des exemples sans réplique. Il se contente d'en exalter sans cesse le charme souverain. A tous moments, de l'immense cité en rumeur, s'élèvent des bouffées de cris prometteurs de félicités, des louanges et des compliments à l'adresse de la fille ; l'air de Paris est saturé d'ivresse ! La vérité est que Charpentier, avec une extrême délicatesse de main, a placé dans un cadre réaliste une façon de féerie ingénue, tendrement perverse, noyée dans une atmosphère de plaisirs imaginaires. Charpentier aime à ce point Paris que pour lui tout est matière à observation dans l'existence de la grande ville. Tout y sollicite son attention, le fait penser et rêver, le passionne et l'enchanté ; conséquemment les personnages de son invention doivent en subir l'attraction captivante. Et de ce mélange de réalité et de féerie, d'imagination souriante et d'observation amère, de tendre intérêt et de curiosité particulièrement aiguë, se dégage une sensation bizarre, troublante, non encore ressentie. La pièce de *Louise* ne laisse pas sommeiller l'intérêt. On est pris dès le lever du rideau, par la simplicité du sujet, et les épisodes pittoresques ou pénibles qui se rattachent à l'action, loin d'affaiblir l'impression lui communiquent de la solidité. Et quand la courte histoire se termine banalement, humainement, on ne songe pas à élever d'objection. On subit le dénouement, on accepte l'ouvrage en son intégrité, et l'on se retire satisfait d'avoir assisté à la représentation d'une œuvre sincère, puisant dans la vie même son principal attrait.

La musique dans *Louise* est la grande magicienne. C'est elle qui inonde de soleil les tristesses de l'action.

Charpentier possède l'idée, le don de la vie et, à un degré supérieur, l'art d'accommoder les sons, de marier les harmonies, de varier les couleurs, faisant succéder aux vastes envollements lyriques, de doux accents d'intimité, et au tumulte bariolé des gaités ourancières, des silences d'un étonnant relief en leur expressive éloquence. Son orchestre changeant d'aspect et de signification de minute en minute ; son orchestre omnisonnant qui chante comme celui des *Maîtres Chanteurs* (avec moins d'autorité dans la maîtrise) ; son orchestre protéiforme qui aime, songe, pleure, se charge d'effluves poétiques, crie l'orgie joyeuse, babille, s'esclaffe, croit, doute, raille, se pâme en la tiédeur en émoi des soirées d'amour, tantôt plein de délicatesse émue, tantôt gros de jaillissements et de rutilances ; son orchestre où éclate la divine sève de jeunesse, où bouillonne le flot d'inspiration féconde ; son orchestre embellit, enrichit tout.

La partition de *Louise* est un des plus vaillants efforts d'art qui aient été tentés et réalisés en ces derniers vingt-cinq ans. Sans s'arrêter aux chimériques craintes qui paralysent si souvent les meilleures intentions, inattentif aux ironies et aux colères étroitement bourgeoises, Charpentier a cherché à faire autre chose et s'est résolument engagé dans les voies jusqu'alors inexplorées. La vie l'attirait, il est allé à la vie. Et, loyalement, il conçut et exécuta son œuvre de liberté. Son instinct d'artiste l'a guidé vers ce qu'il crut être la vérité ; son talent a vaincu les difficultés accumulées sur sa route. Où d'autres ne voyaient que

des étrangetés, des anomalies, des verrues, lui a vu de la poésie, de la grâce, des puretés de sentiment, des enfièvements de passion, des agonies de douleur, des prétextes à développements musicaux. C'est Charpentier qui eut raison puisque *Louise* est là frémissante de vie, de jeunesse et d'accent. Ce qu'on ne saurait trop louer chez Charpentier c'est la variété de son inspiration. D'aucuns le prennent volontiers pour un compositeur d'excès, ivre de tapage coloré, épris de tout ce qui peut tirer le public de sa torpeur séculaire. Certes, Charpentier ne fuit pas l'exubérance; il est fougueux à ses heures. Mais, ne vous y trompez pas, c'est un musicien pondéré, ne s'emballant que lorsqu'il le faut, conscient de son vouloir et sachant à merveille où il va. Ecoutez le premier acte de *Louise* où la chétive félicité des existences «glissantes et muettes» comme dit Montaigne, est peinte d'une touche si sobre et si juste. Ecoutez la symphonie dire le naïf bonheur de la vie des humbles et le père exprimer mélodiquement son amour pour sa fille. Cela est d'un charme pénétrant, d'une bonté, d'une émotion vraie qui mouille les yeux.

Pour contraster avec cet intérieur silencieux, voici le pavé boueux de Montmartre où croupit la sordide misère et, dominant les plaintes des larves navrantes,

Grelottant dans l'horreur d'un haillon monstrueux,

les alertes cris de la rue mettant dans l'air lourd de miasme un parfum de poésie populaire et forte; puis l'atelier de couture avec ses caquetages sans objet, ses rires puérils, ses babils d'argot, ses montées de drôlerie, ses échappées de farce; puis le troisième acte emparadisé de tendresse, qui se passe en un jardinet, juché au haut de la butte sacrée, où Louise et Julien laissent ouvrir leur cœur à l'ineffable ravissement.

Il faut des bleus sommets pour les tendres ébats.

C'est dans ce coin élu des amoureux, où meurent les bruits de Paris, qu'a lieu la cérémonie du Couronnement de la Muse, largement traitée, dont l'assourdissante folie se glace, subitement à l'apparition de la mère venant opposer à la féerie de ce rêve d'une nuit d'été, le froid lamentable de la réalité souffrante. Le quatrième acte ramène l'action dans le logis étrié de l'ouvrier. Les idées de liberté clamées par Louise font naître des discussions irritantes, qu'exaspèrent les rancœurs; finalement, reproches et menaces, colères et révoltes aboutissant à la fuite éperdue de Louise. Cet acte suprême est admirable d'un bout à l'autre.

En tête de l'interprétation de *Louise* se placent M^{lle} Roussel et M. Lanteri.

M^{lle} Roussel réalise physiquement le type de Louise. Elle est bien la jeune ouvrière parisienne de silhouette, d'allures et de grâce piquante: Fleur d'amour encore en bouton et qui ne demande qu'à éclore.

M^{lle} Roussel a tenu le rôle capital de l'ouvrage de Charpentier avec une vaillance, une exacte compréhension des nécessités dramatiques et passionnelles du personnage, une sensibilité et une aimable autorité qui ne se sont pas démenties un instant. De sa voix frêle et aurorale elle a gazouillé le plus gentiment du monde, donnant aux inspirations mélodiques un très agréable relief. En somme, ce fut une *Louise* tout à fait charmante. Et l'on peut dire que M. Gunsbourg n'a pas été maladroit en confiant à cette jeune artiste le rôle plutôt écrasant de l'héroïne du roman musical de Charpentier.

M. Lanteri, qui possède une superbe voix de baryton, moelleuse et éclatante, a chanté en perfection le rôle du père. Il a soupité exquisement les adorables tendresses que murmure le brave homme aux oreilles de sa fille. Et comme le personnage est posé! Et comme il se développe naturellement dans la simplicité, dans la vérité et dans l'humanité! M. Lanteri est un chanteur d'art consommé doublé d'un remarquable artiste. A côté de ces deux protagonistes de choix, M. Goffin, ténor en renom, MM. Bertossa, Amurgis, Delmas, Audifren, etc., etc., et M^{mes} Lacroix, Plato, Bilhon, Korsoff, Girard, Dubuisson, Orsoni, Rossignol, etc., etc., sans oublier la charmeuse ailée Ratterti, ont tous droit à des éloges.

La pièce d'ailleurs a bénéficié d'une exécution de

premier ordre. Et *Louise* n'est pas précisément une œuvre aisée à monter.

La besogne des chœurs et de l'orchestre n'est pas quelconque. Rien cependant n'a laissé à désirer. L'orchestre, sous l'impulsion énergique de M. Laweryns, comprenant quelle grave et délicate responsabilité lui incombait, s'est surpassé. Mise en scène, décors, décors lumineux, costumes, arrangement général font honneur à M. Gunsbourg qui n'a rien négligé pour présenter dans les conditions les plus brillantes, la triomphante *Louise*.

La matinée consacrée au chef-d'œuvre de Gustave Charpentier ne fut que bravos et acclamations.

ANDRÉ CORNEAU.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première Insertion.)

Suivant deux actes sous seings privés, enregistrés, le premier en date du 8 novembre 1921, le deuxième en date du 3 février 1922, M. Joseph MELLICA et M^{lle} Lina BERSANI, tous deux hôteliers, ont vendu à M. Henri GILLY, hôtelier, demeurant à Monaco, rue Florestine, numéro 7,

Le fonds de commerce d'hôtel-restaurant exploité à Monaco, rue Florestine, numéro 7, connu sous le nom de *Hôtel Central*, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, ainsi que les objets mobiliers et matériel servant à son exploitation.

Les créanciers des vendeurs, s'il en existe, sont invités à faire opposition sur le prix de la vente entre les mains de l'acquéreur, au fonds vendu, dans les dix jours de l'insertion qui fera suite à la présente, à peine de forclusion.

AGENCE ROUSTAN,
3, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 10 janvier 1922, enregistré, M^{lle} Marie-Andrée BÉNARD a vendu à M. Raymond VIOLETTE le fonds de commerce d'appartements meublés qu'elle exploitait à la villa Réséda, boulevard des Moulins, à Monte Carlo.

Avis est donné aux créanciers de M^{lle} Bénard, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de vente au domicile à cet effet élu à l'Agence Roustan, 3, boulevard des Moulins, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

AGENCE SOCCAL
Avenue de la Madone, Monte Carlo

1^{er} AVIS

M^{me} et M. Louis LAPLACE ont vendu à M^{me} et M. Léandre SPINEL leur part du fonds de commerce de Boulangerie-Pâtisserie exploité villa Le Palis, rue des Roses, à Monte Carlo.

Faire opposition, s'il y a lieu, à l'Agence Soccal, dans les délais légaux, sous peine de forclusion.

AGENCE COMMERCIALE, 20, rue Caroline, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du dix janvier mil neuf cent vingt-deux, enregistré,

M. CARABALONA Emmanuel, demeurant à Monaco, au n° 4 de la rue Caroline, a vendu à M. Ange PERBEL LINI :

Le fonds de commerce de laiterie, crèmerie, œufs, épicerie, exploité à Monaco, rue Caroline, n° 4.

Avis est donné aux créanciers de M. Carabalona, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de ladite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en

l'Agence Commerciale, 20, rue Caroline, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 7 février 1922.

BRITISH-AMERICAN AGENCY.

Agence Centrale.

23, boulevard du Nord. — Monte Carlo.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, enregistré, en date à Monaco du 7 janvier 1922, M^{me} veuve DENIARD Marie-Augustine-Madeleine, née COLLEVRAI, a vendu à M. GAY Antoine et M^{me} LOISY Sophie-Marie, son épouse, son fonds de commerce de Pâtisserie-Confiserie et Salon-Thé, situé rue de la Scala, immeuble du Grand-Hôtel.

Les créanciers de M^{me} Deniard, s'il en existe, sont invités à former opposition sur le prix de la dite cession à la British-American Agency (Agence Centrale), 23, boulevard du Nord, Monte Carlo, dans un délai de dix jours à compter de la présente insertion, sous peine de forclusion.

Crédit Hypothécaire DE MONACO

Société Anonyme au Capital de 10 millions
Siège social : MONTE-CARLO

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
SUR PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES DIRECTS
ET PAR OUVERTURES DE CRÉDITS

BULLETIN DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 mars 1921. Une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90518.

Du 3 juillet 1921. Une Obligation de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 131684.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 juillet 1921. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 22 août 1921. Quatre-vingts Actions de l'Ancienne Société de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco, portant les numéros 2214 à 2293.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1921. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 19386.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1921. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 35729, 35730 et 35731.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1921. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44478.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 23 décembre 1921. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 68451 et 68452.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 58783.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier Monaco, en date du 3 mai 1921. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10611 et 44934.

Du 14 novembre 1921. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44994, 52322, 52323, 52556 et 52997.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 19985.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1922.